



Concours de Biscuits Marché de Noël 2024

Règlement du concours

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est strictement réservé aux amateurs. Les professionnels et les membres du jury ne sont pas admis à concourir. Il ne sera accepté qu'une seule candidature par foyer. Seuls les Deuilloises et Deuillois peuvent participer au concours.

Article 2 : Thème

Le concours porte sur les biscuits : biscuits, cookies, sablés, pains d'épices, petits beurrés, madeleines, cantuccini, etc...

Article 3 : Conditions particulières

Les candidats doivent fournir 6 biscuits minimum, réalisées dans la semaine. Ces biscuits doivent être accompagnés de leur fiche technique présentant le nom du biscuit, les ingrédients et les observations particulières (anecdote, histoire...). Les informations suivantes doivent également y figurer : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et âge.

Les candidats pourront déposer leurs biscuits à partir du **18 novembre 2024** jusqu'au **22 novembre 2024** à la **Direction de l'Action Culturelle de la Mairie de Deuil-la Barre**.

Horaires et jours d'ouverture pour le dépôt des biscuits :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Mardi : 08h30 – 12h00

Hôtel de Ville

36, rue Charles de Gaulle – 95170 Deuil-la Barre

01 34 28 65 08 / 01 34 28 66 38

Article 4 : Notations et critères de sélection

Pour désigner le vainqueur, le Jury retiendra les trois premiers du classement au total des points en fonction de la notation ci-dessous :

- Couleur et aspect (sur 20 pts)
- Goût et saveur (sur 50 pts)
- Présentation du biscuit (sur 15 pts)
- Originalité du biscuit (sur 15 pts)

Article 5 : Le jury

Le jury est composé **d'agents techniques, et d'élus**. Les membres du jury ne pourront être candidats au concours.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6 : Les résultats

Le prix du meilleur biscuit sera proclamé lors du marché de Noël 2024 de Deuil-la Barre le Dimanche 8 décembre 2024 à 11h00.

La présence des candidats est souhaitable.

Article 7 : Les lots

Les lots seront distribués sur place lors des résultats du concours. En cas d'absence des lauréats, les lots seront à retirer sur rendez-vous à la Direction de l'Action Culturelle de la Mairie de Deuil-la Barre – culture@deuillabarre.fr ou au 01 34 28 65 08 / 01 34 28 65 38 jusqu'au lundi 23 décembre 2024.